

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

---

**COMMUNE DE BAGNES**  
**Enquête publique**

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Edmond et Mme Brigitte Bruchez pour la création d'ouverture en façade Est sur la parcelle n° 35516, folio n° 86, zone V1, à Fionnay, coord. 5258992/1109795

M. Robert Burkhard pour la rénovation d'un balcon sur la parcelle n° 10978, folio n° 104, zone R3, lieu-dit les Baraudes à Champsec, coord. 2584777/1100784

M. René Roserens pour la création d'un escalier fermé en façade Ouest sur la parcelle n° 13773, folio n° 98, zone V1, à Bruson, coord. 2583010/1101640 (Projet en dérogation à l'art. 97 du RCCZ)

M. Pierre-André Courvoisier par le bureau d'architecture André & Christophe Salamin pour la pose d'une isolation périphérique, la rénovation de la toiture et la création d'un velux sur la parcelle n° 17420, folio n° 33, zone R3, lieu-dit Les Rosays à Villette, coord. 2582705/1103370 (Projet en dérogation à l'art. 97 du RCCZ)

M. Jean-Pierre Bruchez par le bureau d'architecture André & Christophe Salamin pour la rénovation d'une villa avec la pose d'isolation périphérique, rénovation de la toiture, création de 2 velux et la construction d'un couvert à voiture avec réduit sur la parcelle n° 10585, folio n° 101, zone V2, à Versegères, coord. 2584300/1101440 (Projet en dérogation à l'art. 97 du RCCZ)

M. Gabriel Masson par le bureau d'architecture Philippe Vaudan pour la construction d'un auvent d'entrée sur la parcelle n° 21069, folio n° 24, zone Mayen, lieu-dit Les Clerondes à Sarreyer, coord. 2586710/1102170

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale  
Service des constructions

---

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs,  
nos salutations distinguées.